

COMMUNE DU POET
DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
CCONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU jeudi 05 décembre

Séance Ordinaire 19 heures

PROCES VERBAL

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
Membres en exercice : 15 - **Date de convocation : 30/11/2024**

Le 05 décembre 2024 le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, à la MAIRIE, sous la présidence de Georges Papegay, Maire.

PRESENTS : Georges Papegay, Agnès Rey, Marie-Anne Guichard, Geneviève Givaudan, Bruno Baillon, Alain Montay, Pauline Chabot, Laurence Duvouldy, Thimothée Blanc

REPRESENTES : Jean-Hubert Ferrer par Agnès Rey, Bernard Neau par Marie-Anne Guichard, Jean-Christophe Simon par Alain Montay, Thierry Juestz d'Ynglemare par Georges Papegay

Absents : Michelle Jolivet et Audrey Dusserre-Bresson

0 – Désignation d'un secrétaire de séance : Thimothée Blanc

Ouverture de la Séance à 19h00

Ajout de délibération : - Bon d'achat de Noël – accord à l'unanimité

<i>Intitulé</i>	1 – Adhésion au service RGD du CDG 05
<i>Présentation</i>	Depuis 2018, la commune adhère au service RGD d'AGEDI. Ces derniers n'assurent plus cette prestation et il est obligatoire d'avoir un délégué à la protection des données. Le CDG 05 propose ce service et la commune qui ne dispose d'aucun personnel formé. Il convient d'autoriser le Maire à signer la convention avec le CDG 05. Ce service est payant. Les tarifs journaliers sont de 300 € soit 4 jours la première année pour un coût d'environ 1 200€.
<i>Débats</i>	La commune pourrait former quelqu'un mais le sujet demande beaucoup de rigueur et de connaissances, cela n'est donc pas forcément intéressant financièrement.
<i>Vote</i>	13 pour

<i>Intitulé</i>	2 – Convention ADS avec la CCSB
<i>Présentation</i>	Il convient comme chaque année de renouveler la convention avec la CCSB pour l'instruction des autorisations des droits des sols. Voir nouveau tarif sur l'annexe de la convention)
<i>Débats</i>	Une réflexion est faite pour souscrire la convention pour toute la durée du mandat sauf changement. La charge est exclusivement à la commune.
<i>Vote</i>	13 pour

<i>Intitulé</i>	3 – Convention publicité extérieure avec CCSB
<i>Présentation</i>	La commune adhère à ce service depuis juillet 2024 (voir délibération prise en juillet). Il convient de renouveler ce service par la signature d'une convention pour 2025.
<i>Débats</i>	153€ par dossier à la charge de la commune

<i>Vote</i>	13 pour
-------------	---------

<i>Intitulé</i>	4 – Convention mise à disposition des services techniques avec la CCSB
<i>Présentation</i>	Il convient comme chaque année de renouveler la convention avec la CCSB pour la mise à disposition des services techniques en cas de besoin dans l'année au tarif de 33€ de l'heure
<i>Débats</i>	Pas de débat
<i>Vote</i>	13 pour

<i>Intitulé</i>	5 - Convention de mise à disposition du service secrétariat de Mairie avec la CCSB
<i>Présentation</i>	Il convient comme chaque année de renouveler la convention avec la CCSB pour la mise à disposition du service secrétariat de mairie en cas de besoin dans l'année au tarif de 27€ de l'heure
<i>Débats</i>	Le service est surtout destiné aux petites communes
<i>Vote</i>	13 pour

<i>Intitulé</i>	6 - Convention pour le centre des loisirs avec la FFRAS
<i>Présentation</i>	Il convient de renouveler la convention comme chaque année avec les foyers ruraux pour le centre des loisirs. Voir bilan et convention
<i>Débats</i>	Une aide sera apportée pour informer les personnes des bons CAF pour le centre aéré. Pas de différenciation de tarif si des personnes d'autres communes viennent. Mais ils ne sont pas prioritaires.
<i>Vote</i>	13 pour

<i>Intitulé</i>	7- Convention de bénévolat à la médiathèque
<i>Présentation</i>	La convention de bénévolat a été revue par la commission médiathèque afin de la remettre à jour.
<i>Débats</i>	Pas de débat
<i>Vote</i>	1 abstention 12 pour

<i>Intitulé</i>	8 - Demande de subvention action culturelle
<i>Présentation</i>	Le projet 2025 portera sur les 10 ans de la médiathèque. Les animations prévues sont un spectacle accessible aux plus de 5 ans, un accueil d'auteur pour une rencontre et deux ateliers d'écriture, une représentation d'improvisation théâtrale, et une exposition. Ce projet peut être subventionné à hauteur de 50% par le Département des Hautes-Alpes.

	Le coût de ce projet sera de 1 200€ pour les dépenses subventionnables ; la subvention demandée sera donc de 600€.
<i>Débats</i>	Le montant de l'hébergement doit être confirmé pour comprendre le montant. Des précisions seront demandées sur le détail du montant des dépenses, la commune s'engage à un budget de 710€. Le montant total est de 1200€ subventionnables, 110€ annexes non subventionnable. Ces montants ne prennent pas en compte l'apéritifs, les boissons et les accessoires. L'animation a lieu en fin d'après-midi le 4 février.
<i>Vote</i>	1 contre – 2 absents – 10 pour

<i>Intitulé</i>	9 - Règlement intérieur de la médiathèque
<i>Présentation</i>	Afin de mettre à jour le règlement intérieur, il convient de le valider en conseil municipal.
<i>Débats</i>	Rajout de l'interdiction de vapoter et de l'actualisation des coordonnées et non pas du domicile.
<i>Vote</i>	13 pour

<i>Intitulé</i>	10 - Zones d'accélération des énergies renouvelables
<i>Présentation</i>	Annulé – Cette délibération a déjà été prise le 19 décembre 2023
<i>Débats</i>	
<i>Vote</i>	

<i>Intitulé</i>	11 - Tarif 2025
<i>Présentation</i>	Voir tableau des tarifs
<i>Débats</i>	Augmentation du prix de la niche trentenaire (columbarium à 556€) pour se rapprocher du prix réel que la commune dépense. Ajout d'un tarif pour les personnes en situation de handicap à 1€ pour les enfants et 1.5€ pour les adultes, l'accompagnateur professionnel sera gratuit. Le prix de la carte mensuelle pour les enfants change de 10 à 12€ et adulte de 20 à 22€ pour le prix des 10 entrées adulte passe de 24 au lieu de 22. Le tarif groupe école passe de 24€ à 30€ Pas de transport de matériel de la part de la mairie. Le prêt du matériel pour le personnel communal ou location de la salle des fêtes entre le 1 ^{er} mai et le 15 octobre sera gratuit une fois par an. Augmentation de 42 à 44€ pour l'abonnement assainissement. L'augmentation du prix du m2 n'est plus à partir de 120m2 mais 60m2 car il y a 2 factures par an. Forfait pose compteur -> 100€ par le service technique.
<i>Vote</i>	13 pour

<i>Intitulé</i>	12 - Création poste des agents recenseurs
<i>Présentation</i>	Afin de faire le recensement qui aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025, il convient de créer deux postes d'agents recenseurs.
<i>Débats</i>	Le coût estimé est d'environ 3400 brut.

<i>Vote</i>	1 personne ne prend pas part au vote, 12 pour
-------------	-----------------------------------------------

<i>Intitulé</i>	13 – Bon d’achat de Noël
<i>Présentation</i>	Chaque année la commune offre au personnel et aux enfants du personnel jusqu’à 16 ans un bon cadeau à Super U de 60€. Il est proposé de voter cette année les mêmes montants
<i>Débats</i>	Pas de débat
<i>Vote</i>	13 pour

La séance est levée à 20h40

Secrétaire de séance : Thimothée Blanc

Divers :

- Mme Duvouldy annonce sa démission du conseil municipal en raison d’un déménagement prochain
- CAUE cahier des charges pour recruter un programmiste ; appartements communaux
- Place des mûriers, joueurs de pétanque, stationnements, incivilités
- Boulodrome 2025 travaux
- Vœux 16 janvier 2025
- Terrain Pré la Done
- Stationnement La Source côté local Durance
- Illuminations Noël 2025
- Crèche privée sur le parvis de la Mairie
- Prochains élagages janvier 2025
- Elections municipales 2026
- 2^{ème} tranche chemin de grange neuve, subvention Région, bureau d’étude
- Piscine 2025
- Vidéo protection
- PLU logements

Le secrétaire : Thimothée Blanc

Le Maire :

